

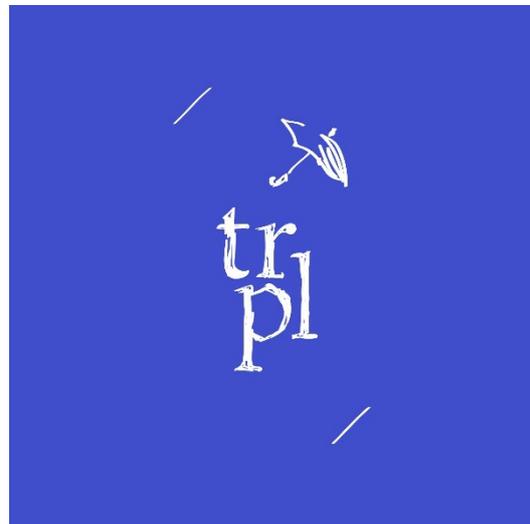


tr  
pl  
THÉÂTRE  
RÉGIONAL  
DES PAYS  
DE LA LOIRE

# Dossier de demande de résidence

Espace Jean Guichard

SAISON 2025-2026



Théâtre Régional  
des Pays de la Loire  
9 rue de Saint Melaine  
49300 Cholet

Tél : 02 41 75 35 40  
accueil@trpl.fr

[www.trpl.fr](http://www.trpl.fr)

## DES RÉSIDENCES D'ARTISTES À L'ESPACE JEAN GUICHARD

Tout au long de l'année, le TRPL, avec le soutien de la Région des Pays de la Loire et de Cholet Agglomération organise l'accueil en résidence de compagnies professionnelles ligériennes sur le plateau du théâtre Interlude à l'espace Jean Guichard<sup>1</sup>.

Deux propositions d'accueil sont possibles :

- **Résidence de création avancée**, nécessitant la présence d'un régisseur technique polyvalent du lieu pour accompagner l'équipe technique de la compagnie accueillie.
- **Résidence de début de travail**, nécessitant juste un espace de jeu sans aucun besoin technique.

Lois de ces accueils en résidences nous vous proposons :

Services proposés	Résidence de création avancée	Résidence de début de travail
• La mise à disposition du plateau du Théâtre Interlude.	X	X
• La mise à disposition du théâtre Interlude en ordre de marche (plateau, lumière, son, machinerie, régie, nacelle, branchements électriques scéniques).	X	NON
• La mise à disposition d'un régisseur polyvalent pendant toute la durée de la résidence.	X	NON
• La prise en charge des repas du midi.	X	X
• La prise en charge des frais kilométriques sur présentation de facture. (Soit 0.30€/kilomètre par voiture pour 4 personnes).	X	X
• La mise à disposition des loges, des douches, de la cuisine et de la salle à manger.	X	X
• L'accès au stock de costumes du TRPL en présence de notre costumière Anne-Claire Ricordeau (uniquement sur rdv anticipé 1 mois minimum avant la date souhaitée) dans la limite de 8h maximum.	X	X
• L'organisation d'une rencontre avec des publics et/ou professionnels (répétition publique, temps de médiations avec des publics scolaires, présentations professionnelles...).	X	X

<sup>1</sup> Pour mener ses différentes missions, le TRPL est subventionné par la Région des Pays de la Loire, Cholet Agglomération, les Départements de Maine-et-Loire et de Vendée. Le Théâtre Régional des Pays de la Loire fait partie du réseau RÉGION Médicis soutenu par la Région des Pays de la Loire.

## Modalités pratiques et organisation :

Modalités pratiques et organisation	Résidence de création avancée	Résidence de début de travail
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le théâtre Interlude en ordre de marche est mis à disposition des compagnies sous la responsabilité d'un régisseur technique, polyvalent engagé par le TRPL pour encadrer la résidence, dans la limite du dossier technique ci-joint. Il a le pouvoir de décision concernant les implantations techniques, les utilisations de matériels scéniques, de machinerie, les matériels électriques et la mise en sécurité des matériels et des personnes en concertation avec la régisseuse générale du TRPL.</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un état des lieux d'entrée/mise en fonctionnement est réalisé avec un régisseur du lieu la 1<sup>ère</sup> matinée et un état des lieux de sortie/rangement-fermeture est réalisé le dernier après-midi.</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Périodes de résidences possibles saison 2025/2026 en accord avec le calendrier d'occupation du théâtre par Cholet Agglomération : septembre, octobre, décembre 2025, janvier, février et avril 2026.</li> </ul>	X	X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Durée de 6 à 10 jours maximum, déchargement et chargement, installation, montage et démontage techniques inclus. (Voir détails dans le dossier technique joint).</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les résidences se déroulent du lundi au samedi (pas de résidence le dimanche), de 9h à 17h30. Le régisseur du TRPL a la responsabilité d'ouvrir et de fermer le théâtre à la compagnie.</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les résidences se déroulent du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Les salariés permanents du TRPL ont la responsabilité d'ouvrir et de fermer le théâtre à la compagnie.</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une visite du théâtre et une rencontre avec la régisseuse générale et la chargée d'accueil sont obligatoires au minimum 1 mois avant le premier jour de la résidence.</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un rendez-vous téléphonique avec la régisseuse générale et la chargée d'accueil sont obligatoires au minimum 1 mois avant le premier jour de la résidence.</li> </ul>		X
<ul style="list-style-type: none"> <li>Une convention est signée entre la compagnie accueillie et le TRPL.</li> </ul>	X	X

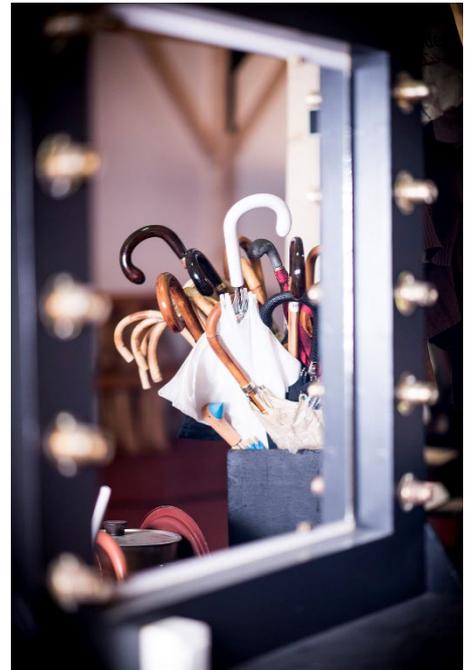
## QUELQUES PHOTOS



La salle et le plateau  
Ouverture cadre de scène : 14 m  
Hauteur du cadre de scène : 5 m  
Profondeur derrière rideau de scène : 9,70 m  
Hauteur 6,20 m maxi sous perches



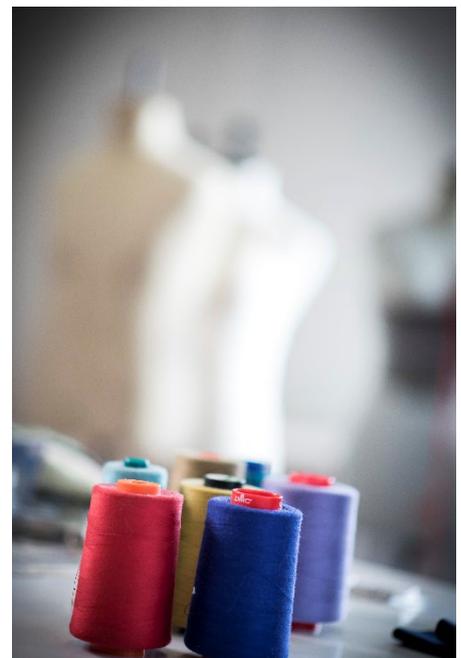
Parc de costumes et d'accessoires  
accessible sur RDV.



## LES ATELIERS DE L'ESPACE JEAN GUICHARD

L'espace Jean Guichard est par ailleurs un outil de création complet réunissant le plateau du théâtre Interlude d'une part, un atelier de création de décors et un atelier de création de costumes d'autre part. Un endroit idéal pour créer. Une fabrique à théâtre...

Ces ateliers de construction de décors et de costumes ne sont pas mis à disposition des compagnies dans le cadre des résidences. Néanmoins si vous en avez besoin vous pouvez en faire la demande au minimum 1 mois avant le premier jour du début de la résidence auprès de la régisseuse générale du TRPL qui, en fonction de vos besoins et du planning des ateliers, pourra donner une suite favorable ou défavorable et établir un devis. Les conditions de mise à disposition des ateliers sont détaillées dans un dossier ci-joint.





## PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE

Année de création de la compagnie :
Présentation succincte des projets passés et en cours (hormis le projet pour lequel vous souhaitez une résidence) :

## PRÉSENTATION DU PROJET

Nom de la création :
Auteur (trice) :
Genre artistique :
Présentation synthétique du projet :
A quelle étape de développement se situe votre projet ?
Quels sont les axes que vous souhaitez travailler au cours de cette résidence? (ex : création sonore, création lumière, jeu de l'acteur...)

Quelles actions de médiation pensez-vous pouvoir réaliser pendant votre résidence à Cholet? (Spontanément, à développer ensemble par la suite)

Personnes présentes sur la résidence (nom, prénom, fonction) :

Structures et partenaires en lien avec le projet? (Partenariat acquis, en cours ou envisagés : précisez)

Votre projet a-t-il déjà ou va-t-il bénéficier d'un temps de résidence (si oui, merci de préciser les dates et lieux)?

Date et lieu de création du projet :

Dates et lieux de diffusion prévus à ce jour, merci de préciser : piste / option / confirmé :

Durée et période(s) de résidence souhaitée(s)  
Mois possibles d'accueil sur la saison 2025 / 2026 : septembre 2025, octobre 2025, décembre 2025, janvier 2026, février 2026 et avril 2026.  
Merci de nous préciser au moins deux périodes possibles, sachant que le dimanche est exclu du temps de résidence des créations avancées et le samedi et dimanche sont exclus du temps des résidences de début de travail :

-  
-  
-

### Pièces à fournir

- Le dossier de demande de résidence complété
- Un dossier de présentation du projet ou une note d'intention
- Une biographie de chacun des membres de la compagnie
- Tout autre document que vous jugerez intéressant à joindre à votre candidature.

### Calendrier

Candidature pour la saison 2025/2026 (du 15 septembre 2025 au 25 avril 2025).

La date limite de réception des candidatures est fixée au mercredi 12 mars 2025.

Dossier de candidature à adresser par mail : [accueil@trpl.fr](mailto:accueil@trpl.fr)

Ou par courrier :

**Théâtre Régional des Pays de la Loire**  
9 rue de Saint Melaine  
49300 Cholet

Réponse aux candidatures au plus tard **le 9 avril 2025**  
(chaque candidature recevra une réponse, les dossiers présentant un engagement ferme de diffusion seront prioritaires).

**Pour tout renseignement complémentaire :**

**Mo Retailleau** : régisseuse générale  
Tél : 07 82 42 43 81 / 02 41 75 35 44  
Mail : [m.retailleau@trpl.fr](mailto:m.retailleau@trpl.fr)

**Sarah Renou** : accueil des compagnies  
Tél : 02 41 75 35 40 / 07 49 02 96 85  
Mail : [accueil@trpl.fr](mailto:accueil@trpl.fr)



**tr  
pl** THÉÂTRE  
RÉGIONAL  
DES PAYS  
DE LA LOIRE

[trpl.fr](http://trpl.fr)



# Les ateliers de l'Espace Jean Guichard

Notice sur les modalités d'utilisation et sur la participation financière des compagnies qui en sollicitent l'usage.

## L'atelier de construction de décors

3 FORMULES :	PARTICIPATION FINANCIÈRE FACTURÉE AUX COMPAGNIES USAGÈRES :	
	UTILISATION PENDANT UNE RÉSIDENCE :	UTILISATION HORS RÉSIDENCE :
1/ Utilisation de l'espace de l'atelier sans utilisation des machines.	25€ HT par jour d'utilisation.	200€ HT forfaitaire quelle que soit la durée d'utilisation de l'atelier + 25€ HT par jour d'utilisation.
2/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par la compagnie (= la compagnie engage et rémunère une ou plusieurs personnes compétentes pour utiliser les machines et travailler dans l'atelier).	25€ HT par jour d'utilisation.	200€ HT forfaitaire quelle que soit la durée d'utilisation de l'atelier + 25€ HT par jour d'utilisation.
3/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par une ou plusieurs personnes compétentes engagées par le TRPL (= la compagnie nous demande de réaliser pour elle une commande).	Sur devis.	Sur devis.
Le premier jour d'utilisation de l'atelier sera de préférence un <b>lundi</b> .		
<b>Horaires et jours d'utilisation de l'atelier possibles :</b> du lundi au vendredi de 9h à 17h30. C'est un membre de l'équipe du TRPL qui ouvre et ferme l'atelier à la compagnie.		
<b>Contact et référent pour l'étude de toute demande et l'établissement des devis :</b> Mo Retailleau, Régisseuse générale 07 82 42 43 81 / 02 41 75 35 44 / <a href="mailto:m.retailleau@trpl.fr">m.retailleau@trpl.fr</a>		
<b>Contact pour la rédaction de la convention de mise à disposition :</b> Sarah Renou, Chargée de communication et de production 02 41 75 35 40 / 07 49 02 96 85 / <a href="mailto:accueil@trpl.fr">accueil@trpl.fr</a>		

## L'atelier de couture

3 FORMULES	PARTICIPATION FINANCIÈRE FACTURÉE AUX COMPAGNIES USAGÈRES :	
	UTILISATION PENDANT UNE RÉSIDENCE :	UTILISATION HORS RÉSIDENCE :
1/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par la compagnie (= la compagnie engage et rémunère une ou plusieurs personnes compétentes pour utiliser les machines et travailler dans l'atelier de couture).	12€ HT par jour d'utilisation.	200€ HT forfaitaire quelle que soit la durée d'utilisation de l'atelier + 12€ HT par jour d'utilisation.
2/ Utilisation de l'atelier et des machines de l'atelier par une ou plusieurs personnes compétentes engagées par le TRPL (= la compagnie nous demande de réaliser pour elle une commande).	Sur devis.	Sur devis.
3/ La compagnie demande à Anne-Claire Ricordeau de réaliser ses costumes.	Sur devis.	Sur devis.
Le premier jour d'utilisation de l'atelier sera de préférence un <b>lundi</b> , le dernier jour de préférence un <b>vendredi</b> .		
<b>Horaires et jours d'utilisation de l'atelier possibles :</b> du lundi au vendredi de 9h à 17h30. C'est un membre de l'équipe du TRPL qui ouvre et ferme l'atelier à la compagnie.		
<b>Contacts et référents pour l'étude de toute demande et l'établissement des devis :</b>		
Mo Retailleau, Régisseuse générale 07 82 42 43 81 / 02 41 75 35 44 / <a href="mailto:m.retailleau@trpl.fr">m.retailleau@trpl.fr</a>		
Anne-Claire Ricordeau, Costumière <a href="mailto:ac.ricordeau@trpl.fr">ac.ricordeau@trpl.fr</a>		
<b>Contact pour la rédaction de la convention de mise à disposition :</b> Sarah Renou, Chargée de communication et de production 02 41 75 35 40 / 07 49 02 96 85 / <a href="mailto:accueil@trpl.fr">accueil@trpl.fr</a>		

**trpl.fr**